

communauté d'agglomération

Commune de	••
N° de PC ou de DP	•••

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

<u>Pièces à fournir :</u>					
□ La présente demande complétée. □ Plan de masse au 1/500 précisant : □ La position de l'immeuble et des immeubles voisins, et dans la mesure du possible le sens de la pente. □ L'emplacement du dispositif. □ La position du réseau d'eaux pluviales, des puits, sources, ruisseaux, etc., dans un rayon de 50 m. □ La position des arbres, cheminements d'accès, bâtiments annexes, sur la parcelle. □ Plan en coupe de la filière et de l'habitation. □ Etude d'aptitude des sols. □ Etude particulière (pour un projet autre qu'habitation individuelle). □ Eventuellement, la notice fabricant concernant les différents appareils du dispositif.					
Coordonnées du demandeur					
☐ Madame ☐ Monsieur					
Nom: Prénom:					
N°Voie:					
Code Postal :					
* :					
Coordonnées de la parcelle concernée					
Cadastre: Section: lot:					
N° Voie:					
Lieu dit:					
Caractéristiques de la parcelle et de l'environnement					
Superficie totale de la parcelle : m²					
Superficie disponible pour l'assainissement :					
Nature de cette surface disponible (pelouse, friche, culture, place, arbre):					
Type de pente : ☐ Faible ☐ Moyenne ☐ Forte Pente					

Aptitude du sol					
Terrain inondable	□ Oui	□ Non			
Hydromorphie:					
Perméabilité : mm/h					
Nappe d'eau :					
Nature du projet		Installataur du d	ispositif d'assainissement		
☐ Construction neuve		•	ispositii u assainissement		
☐ Réhabilitation de l'existant					
Caractéristiques de l'immeuble					
☐ Habitation individuelle		age (préciser)			
		.			
Résidence :					
Nombre de chambres					
Sous-sol? ☐ Oui ☐ Non Avec évacuation des eaux usées? ☐ Oui ☐ Non					
Etudo do filiàno					
Etude de filière	7 O:	□ Non	Data		
Réalisée :	□ Oui	□ Non	Date :		
Bureau d'étude :					
Filière préconisée :	☐ Tranchées d'épandage ☐ Filtre à sable drainé				
	☐ Filtre à sable non drai ☐ Tertre	né			
		tère de l'Ecologie, d	de l'Energie, du Développement		
	Durable et de la Mer (M	,			
	☐ Autre:				
Eau disponible					
	□ Adduction				
Type d'eau disponible :	sponible :				
	☐ Puits déclaré *				
	☐ Puits non déclaré ☐ Source *				
* Distance par rapport au systè		: 🗖 Oui	□ Non		
Situation:		rain mitoyen	2 T.O.I.		
		•	□ Non		
La filière est-elle dans un périmètre de captage d'eau potable ?					
Branchement réseau public □ Branchement réseau public					
·					
☐ Réseau de surface (fossé, caniveaux, noue) ☐ Infiltration sur la parcelle					
☐ Rétention (cuve, mare)					
Autre:					
RAPPEL : Le rejet des eaux pluviales vers la filière de traitement est <u>interdit</u> .					
KAPPEL: Le rejet des eaux	piuviaies vers la filiere d	e traitement est <u>in</u>	uerait.		

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EOUIPEMENT Choix de filière défini par ☐ schéma de zonage de étude à la parcelle (à joindre) ☐ Filière agréée Nom de la filière : Numéro d'agrément : Nombre d'Equivalent Habitant (EH): Merci de joindre une copie de la documentation technique. **☐** Filière classique Valeurs indicatives Logement de Par chambre TRAITEMENT PRIMAIRE 3 chambres supplémentaire Fosse septique toutes eaux à double ventilation et filtre incorporé Volume m³ Prétraitement séparé des eaux 3 m²+1 m²ménagères et des eaux vannes □ Oui □ Non Fosse situé à plus de 10 m de □ Oui □ Non l'habitation TRAITEMENT SECONDAIRE ☐ Epandage horizontal souterrain 45 ml $+15 \, \mathrm{ml}$ Longueur de tranchée ml ☐ Filtre à sable vertical non drainé 25 m^2 +5 m²Superficie affectée m² 25 m² ☐ Tertre d'infiltration $+5 \text{ m}^2$ (au (au sommet) sommet) □ sable m² **Epuration avant évacuation (terrain imperméable)** ☐ Filtre à sable vertical drainé 25 m² +5 m²☐ Filtre à massif de zéolithe. Evacuation des eaux traitées ☐ Fossé (joindre autorisation écrite du propriétaire) ☐ Réseau public d'eaux pluviales

Rappel des distances minimales à respecter aux abords du dispositif :

☐ Epandage

Pompe de relevage : ☐ Oui

- 35 m des puits et captages destinés à l'eau potable
- 5 m de toute habitation
- 3 m des limites de Pour la zone de traitement propriété

☐ Puits d'infiltration (dérogation communale et préfectorale)

□ Autre_

☐ Avant fosse

□ Non

☐ Après la fosse

☐ Avant rejet

Entretien

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'usager sera tenu d'assurer un bon entretien de ses installations.

Les fosses septiques « toutes eaux » seront vidangées au moins tous les 4 ans. Les installations compactes type micro-stations font l'objet d'un entretien différencié selon les préconisations constructeurs.

IMPORTANT

- Le demandeur s'engage à réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté.
- Le demandeur et le constructeur s'engagent à réaliser l'installation en son entier, conformément à la réglementation en vigueur, au DTU 64-1.

Le demandeur s'engage à payer les frais de contrôle de la conception du dispositif et de vérification de la bonne exécution des travaux auprès du SPANC de la CAMG. Ils s'engagent notamment à ce que le dispositif d'assainissement soit situé à plus de 35 m des captages d'eau utilisés pour la consommation humaine et, pour les constructions neuves, à plus de 5 m de toutes habitation et 3 m des limites de propriété (zone de traitement uniquement). Le demandeur s'engage à prévenir le service instructeur (SPANC) avant le recouvrement des ouvrages, afin qu'une visite de contrôle de bonne exécution soit réalisée. A				
<u>Visa du maire</u>	Dossier reçu le			
Signature	Cachet de la mairie			
Pour avis avant visa du service instructeur en cas de rejet d'un lit filtrant ou d'un filière compacte agréée <u>dans un puits d'infiltration</u> ou bien lorsque le rejet se situe <u>à l'intérieur d'un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable</u> .				
☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable				
Avis du service instructeur				
☐ Avis favorable : la filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.				
☐ Avis défavorable : la filière d'assainissement n'est pas ac l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.	daptée aux caractéristiques de l'habitation et à			
Date	Cachet du service instructeur			